

(N° 139.)

SÉNAT DE BELGIQUE

SÉANCE DU 4 JUILLET 1922.

Rapport de la Commission des Finances, chargée
d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget
des Non-Valeurs et des Remboursements pour
l'exercice 1922.

*(Voir les n^{os} 24-XV, 299 et les Ann. parl. de la Chambre des Représentants,
séances des 23 et 27 juin 1922 et le n° 116 du Sénat.)*

Présents : MM. le baron DE SADELEER, président ; DE BAST, le baron
DE MÉVIUS, FRANÇOIS, HUISMAN- VAN DEN NEST, VAN CAUWENBERGH,
VANDE MOORTELE, VAN OVERBERGH et SEELIGER, rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget des Non-Valeurs et Remboursements comportant un total
de 28,925,000 francs, répartis conformément au tableau annexé au Projet
de Loi, a été adopté par la Chambre des Représentants le 27 juin 1922 par
83 voix contre 2 et 40 abstentions.

Votre Commission des Finances vous propose de l'adopter tel qu'il
nous est envoyé par la Chambre.

Le Rapporteur,
J. SEELIGER.

Le Président,
B^{on} DE SADELEER.